



# RÉMUNÉRATIONS

## Le SNALC réclame

une remise à niveau réellement  
« historique » des rémunérations

un rattrapage  
des traitements

des carrières  
plus attractives

des heures  
supplémentaires  
valorisées

des pensions  
complètes pour  
tous à 62 ans

**POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT**

je vote SNALC, je fais voter SNALC  
du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022



# snalc

de l'école au supérieur



## POUR NOS RÉMUNÉRATIONS

le SNALC réclame

### **une remise à niveau réellement *historique* des rémunérations**

L'Éducation nationale doit enfin rémunérer et traiter ses personnels à la hauteur de leurs qualifications et de leurs missions : refonte des grilles indiciaires adaptée à l'allongement des carrières, rémunération décente pour tous les agents contractuels, régime indemnitaire au niveau de ceux des autres fonctions publiques, véritable comité d'entreprise financé et géré par le ministère.

### **un rattrapage des traitements**

Pour mettre fin au décrochage scandaleux de nos traitements, le point d'indice doit être dégelé et tous les éléments de la rémunération doivent être indexés sur l'inflation.

### **des carrières plus attractives**

L'accès aux grades supérieurs doit être facilité et élargi pour tous les corps : augmentation des taux de promotion à la hors classe et à la classe exceptionnelle, et rééquilibrage des viviers pour l'accès à la classe exceptionnelle.

### **des heures supplémentaires valorisées**

Actuellement, les heures supplémentaires coûtent moins cher au ministère que les heures de service obligatoires. Il faut en finir avec cette exploitation : toutes les heures supplémentaires doivent être majorées de 25% par rapport au traitement indiciaire, et tous les agents qui le souhaitent doivent pouvoir y accéder.

### **des pensions complètes pour tous à 62 ans**

Le nombre de trimestres cotisés doit être réduit pour un départ à 62 ans avec une pension complète, en adéquation avec l'allongement de la durée des études et la mastérisation. Le système actuel du calcul des pensions de retraite doit être préservé.

## POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT

je vote SNALC, je fais voter SNALC

du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022